



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

---

L'an deux mil vingt, le Treize Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, M. RAUX Samuel, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. LAGAY David, Mme PIED Maryline, Mme BOURDIN Julie, M. PELLETIER Ludovic, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William.

**Excusée** :

**Absente** : Mme GANNE Charlène, Mme HORCHOLLE Romane.

**Pouvoir** : M. BOURDIN Jean-François à Isabelle RAMBAUD

**Secrétaire** : Corinne MULLER

Début de la séance à 20 h 45

Nombre total de votants : 12 + 1 pouvoir = 13 voix

Monsieur le Maire propose d'intégrer 2 points à l'ordre du jour :

- Révision du loyer d'un logement communal
- Désignation des délégués pour la commission d'appel d'offres

Après avoir délibéré à l'unanimité le CM accepte de rajouter ces 2 délibérations à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2020.

Il est approuvé à la majorité de 13 voix POUR.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020.

Il est approuvé à la majorité de 13 voix POUR.

### DELIBERATIONS

#### **1 – Approbation du Projet GCSMS**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le CCAS par délibération du 9 décembre 2015, la commune par délibération du 18 janvier 2016 et l'Adapei 79 par décision du 18 janvier 2016 avaient mis en place une convention formalisant les objectifs et les engagements réciproques dans le projet d'une construction commune entre l'Ehpad « Les Rocs » et la Mas « Les Peupliers ». Cette convention établie et signée en janvier 2016 pour 4 années est arrivée à son terme au 31 janvier 2020.

Le projet n'étant pas finalisé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son approbation pour la fondation d'un Groupement de Coopération Social et Médico Social (GCSMS) entre le CCAS, l'Ehpad les rocs et l'Adapei 79 pour relancer le projet de construction commune entre l'Ehpad les rocs et la Mas les peupliers.

Ce GCSMS sera géré par un administrateur désigné parmi les effectifs de l'Adapei 79.

Lors du Conseil d'Administration du CCAS du 12 octobre 2020, les membres ont donné leur accord de fondation d'un GCSMS pour le projet de construction commune, mais en émettant des réserves sur plusieurs points. Des interrogations ont été soulevées sur :

- le système d'une restauration commune, car actuellement l'Ehpad est en service par liaison chaude et la Mas est en service par liaison froide,
- la répercussion éventuelle sur le prix de journée pour les résidents,
- les agents non titulaires de la FPT (IDE, AS et AMP) mais qui sont sur des postes ouverts et qui risquent de rester sur des contrats de droit public ou de droit privé.

Après discussion, l'assemblée émet un avis favorable au projet du GCSMS à condition que toutes ces interrogations soient mentionnées dans la convention qui va être établie.

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour 1 Abstention, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet du GCSMS,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

## 2 – Tarifs communaux 2021

Monsieur le maire annonce que, comme chaque année, il convient de réviser les tarifs communaux qui seront applicables à partir de janvier 2021.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

### LOCATION DES SALLES

#### SALLE DES FETES « LE REVEIL »

Tarifs applicables au 01/01/2021

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	58,00 €	17,50 €	87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	115,00 €	34,50 €	175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	173,00 €	34,50 €	260,00 €	34,50 €
CAUTION NETTOYAGE/ DEGRADATION	85,00 €		85,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	Gratuit		87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine			175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*			260,00 €	34,50 €
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	85,00 €		85,00 €	

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

#### MATERIEL DE SONORISATION + VIDEO-PROJECTEUR + ECRAN (SALLE DES FETES)

Tarifs applicables au 01/01/2021

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	100,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	250,00 €
Hors commune	50,00 €	250,00 €

Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	0,00 €

### MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2021

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	23,00 €	X
1 jour – semaine	45,00 €	
Forfait week-end*	91,00 €	
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	50,00 €	
Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	X
1 jour – semaine		
Forfait week-end*		
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION		

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

### MILLE CLUB

Tarifs applicables au 01/01/2021

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
	Salle	Salle
1 jour – semaine	100,00 €	150,00 €
Forfait week-end*	130,00 €	190,00 €
CAUTION DEGRADATION ET NETTOYAGE	150,00 €	150,00 €

Association	COMMUNE	HORS COMMUNE
	Salle	Salle
1 jour – semaine		150,00 €
Forfait week-end*		150,00 €
CAUTION DEGRADATION ET NETTOYAGE	150,00 €	150,00 €

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

### CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 50 ans	100,00€
Concession 30 ans	75,00€
Cavurne 50 ans	500,00€
Cavurne 30 ans	300,00€

Pose d'un monument cinéraire en acier spécial 50x50 accepté.

Les urnes en inox, métal, verre, aluminium, bois, granit ou résine pour un dépôt à l'intérieur d'une concession, d'une cavurne ou d'un columbarium sont acceptées.

Les urnes essentiellement en granit sont acceptées pour un scellement sur une concession ou un cavurne.

### PHOTOCOPIES

Tarif Particuliers > Format A4 / recto / N&B ou couleur	0,30€
> Format A3 / recto / N&B ou couleur	0,60 €

<b>Tarif Particuliers</b> > pièces d'identité / état civil, factures, documents administratifs, fiscalité, justificatifs aide sociale / santé, dossiers d'urbanisme.	<b>Gratuit</b>
<b>Tarifs associations Peyrattaises</b> Photocopies noir et blanc sur papier blanc interdites	<b>Gratuit si fourniture du papier couleur.</b>

## TIVOLI

Location uniquement aux associations de la Commune pour un tarif à la journée de 80 € et une caution de 3000 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus, inchangés par rapport aux tarifs précédents
- **D'AUTORISER** les émissions de titres et encaissements par tous moyens de paiement agréés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### 3 – Tarifs pour la fourrière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la régie de recettes relative aux tarifs mis en place pour la fourrière avait été mise en sommeil par la Trésorerie en 2018.

A cette époque, une convention avait été prise avec un chenil appelé « PHILINE » installé à Massognes du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019 pour 954,63 HT.

Ce chenil a été racheté par le groupe « SACPA » en 2019 et le contrat passait à 1 145,55 HT avec des services en moins comme la prise en charge des frais de vétérinaire qui revenait à la Commune. La convention n'a pas été renouvelée.

Monsieur le Maire propose de reprendre la régie de recettes de la fourrière pour pouvoir mettre en place des nouveaux tarifs compte tenu du nombre croissant de chiens errants récupérés sur la commune.

Après discussion, l'assemblée décide de reporter ce sujet ultérieurement et propose qu'un groupe de travail analyse la réglementation.

### 4 – Taxe d'aménagement communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis 2016 le taux de la taxe d'aménagement communale est fixé à 1 % sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal (commune PLU) décide par 13 voix Pour :

- **D'INSTITUER** le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communale

### 5 – Délibération pour la longueur de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que la longueur de voirie déclarée à la Préfecture est la suivante :

- 60 km bitumés
- 7 km de dessertes
- 23 km de chemins.

Soit un total de 90 km de voirie.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le chiffrage de la voirie communale à 60 km bitumés, 7 km de dessertes et 23 km de chemins.

### 6 – Révision du loyer d'un logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la révision du loyer au 7 rue de la vallée n'avait pas pu se faire car l'indice de référence n'était pas sorti.

Monsieur le Maire propose de revoir à nouveau le loyer pour l'année 2021.

ADRESSE	NOM DU LOCATAIRE	DATE DU BAIL	LOYER ACTUEL	LOYER REVISE
7 rue de la vallée	Mr LAGUISERAY	01/10	424,49	427,27

Après en avoir délibéré par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

### 7 – Désignation des délégués à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres pour le marché restauration doit se rassembler le mercredi 4 novembre prochain.

Un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant appartenant à la commission marché public doivent être désignés.

Mme Isabelle RAMBAUD se propose comme délégué titulaire et M William HACHON se propose comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** Mme Isabelle RAMBAUD délégué titulaire et M William HACHON délégué suppléant pour la commission d'appel d'offres pour le marché restauration.

### INFORMATIONS DIVERSES

1- Un arrêté portant ouverture d'une consultation publique relative au projet d'extension d'un élevage porcin sur la commune de Lhoumois a été pris le 28 juillet 2020.

Une enquête publique est ouverte du 21 septembre au 19 octobre inclus, le conseil municipal de La Peyratte est appelé un avis sur la présente enquête dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public soit entre le 20 octobre et le 3 novembre 2020.

2- Concernant le projet d'installation de poche pour la protection contre l'incendie dans 5 exploitations agricoles se situant dans les villages de La Peyratte, un rendez-vous a été pris avec les pompiers le mardi 3 novembre 2020.

3- Une expertise pour les vestiaires est prévue le jeudi 29 octobre 2020 à 14h00.

4- Un dépôt de plainte par la Mairie a été faite auprès de la gendarmerie d'Airvault, pour dépôt d'ordures sauvages au point collectif des verres. Des matelas, sèche-linge, encadrement de fenêtres, table de salon, canapé et autres ont été déposés.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

FIN DE SEANCE A 22 H 50

Mairie de la Peyratte - 12 place des marrionniers 79200 La Peyratte  
Tel : 05 49 64 16 10 / Fax : 05 49 64 42 29

Email : [mairie@lapeyratte.fr](mailto:mairie@lapeyratte.fr)  
Site Internet : <http://www.lapeyratte.fr>